

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 25

Artikel: Nyon la romaine
Autor: Favrat, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La cité du Tir cantonal.

La ville de Nyon a vu s'ouvrir ce matin la grande fête des tireurs vaudois, à la réusite de laquelle ses comités, ses autorités et sa population travaillent depuis de longs mois. D'Yverdon, lui a été apporté solennellement le drapeau vert et blanc dont elle aura la garde jusqu'au prochain tir cantonal. Pendant dix jours, il flottera avec les mille autres bandières hissées aux façades, sur les arcs de triomphe et sur les mâts enguirlandés de mousse et de fleurs.

Au moment où tant de nos concitoyens vont se rendre dans la jolie cité pour se mesurer à la carabine ou simplement pour se mêler à l'allégresse de ses aimables habitants, il nous a paru opportun de publier ici, non son histoire, ce qui serait trop long, mais quelques miettes d'un passé que pourrait lui envier plus d'une grande ville.

Nyon est une des villes les plus anciennes de notre pays. L'emplacement qu'elle occupe fut habité d'abord par des peuplades des âges préhistoriques, dont les armes et les ustensiles étaient de pierre, puis de bronze. Plus tard, les Helvètes y eurent l'une de leurs douze places fortes — Noviodunum — qu'ils brûlèrent avec les onze autres, lorsqu'ils abandonnèrent leurs pénates pour chercher à s'établir dans la Gaule. Jules César, après les avoir vaincus, releva ses murs, l'an 45 avant Jésus-Christ, et fit de Noviodunum une « cité équestre », une colonie militaire composée de vétérans ayant servi dans la cavalerie et ayant droit à la retraite. Nyon eut alors son forum ou grande place publique, ses temples, ses portiques, ses murs d'enceinte flanqués de tours ; elle comptait alors 5000 âmes et possédait un territoire allant du Léman au Jura et de Genève à l'Aubonne.

La florissante cité romaine ne résista pas aux invasions des Barbares. Elle fut détruite et rebâtie à plusieurs reprises durant cette période et tomba au rang de bourgade insignifiante, dont on ne sait plus rien jusqu'au xiii^{me} siècle. Après avoir appartenu à l'archevêché de Besançon, puis aux nobles de Cossonay-Prangins, elle passa, en 1292, à la maison de Savoie et devint, avec Moudon, Morges et Yverdon, une des quatre « bonnes villes » du Pays de Vaud.

En 1527, les bourgeois de Nyon représentèrent, dans une pétition adressée au duc de Savoie, que, « désirant grandement apprendre et se exercer à certains jeux de traits, honnestes et profitables, comme sont l'arc, l'arbalète et coulouvre, pour avoir déduit (plaisir) et passe-temps louable et fructueux, et fuir et déchasser oisiveté et paresse, marâtre de vertus et bonnes mœurs et mère de tous vices, afin aussi qu'en temps et lieu ils soient plus prompts et expérimentés pour faire service à Son Excellence et au pays », ils sollicitaient humblement « le privilège concédé aux bourgeois d'Yverdon, en vertu duquel le roi du papegai, c'est-à-dire celui qui, ayant abattu l'oiseau, devenoit président de la société, étoit déclaré libre et quitte de tous

péages, ventes, contributions, gabelles, et de toutes charges dans tous les domaines de Savoie, durant l'année de son règne tant seulement ». Les tireurs de Nyon terminaient leur supplique par ces mots : « L'argent des amendes encourues, pour violations aux règlements et status de la société, devant être mis dans certaine boîte, pour être employé au service divin, auquel Son Excellence ne sera pas oubliée ». Charles de Savoie octroya à la ville de Nyon les privilèges du papegai par acte daté de Chambéry, le 29 novembre 1527.

Neuf ans plus tard, Nyon tombait avec le reste du Pays de Vaud entre les mains des Bernois. Elle devint le centre d'un de leurs plus importants bailliages. De la Fléchère dit d'elle en 1660 : « ...Les murailles sont fort hautes et comme hors de pouvoir estre escaladées, entre lesquelles il y a quelques tours. Elle a en son fauxbourg qui joint le lac, une tour très ancienne bastie par Jule César, laquelle est à présent remplie de sel marin appartenant à la Seigneurie. Le voisinage de cette ville est fort bon et abondant en toutes choses... Le chateau est revêtu de quatre bonnes tours et de fossés secs du costé de la ville, avec certaine plate-forme regardant le lac, dans laquelle il y a deux pièces de campagne. Il y a aussi dans le dit chateau plusieurs fauconneaux et mousquets à croc, plusieurs mousquets simples, piques, alibardes et munitions de guerre... La ville a deux faubourgs, l'un au levant, l'autre au couchant, avec un bord qui est des plus commodés qu'il y ait dans tout le pays, où ceux de Genève et des autres ports voisins se viennent pourvoir de bois à bastir et à brûler, pour la grande abondance qu'il y en a. »

Le dernier bailli de Nyon fut l'aimable Bonstetten, de qui on raconte l'anecdote suivante : Un soir, c'était au règne de la Terreur en France, il y avait nombreuse société au château, lorsqu'un domestique vint prier le bailli de sortir un instant. Il trouve au pavillon du jardin un homme fort mal vêtu qui lui dit : « Je suis Carnot, je meurs de faim et viens vous demander un asile pour cette nuit ». L'illustre fugitif s'était bien adressé ; Bonstetten l'accueillit de la manière la plus généreuse couvrit d'un manteau les haillons de son hôte, le fit passer dans sa chambre et coucher dans son lit. Le lendemain, Carnot reçut un passeport avec lequel il put continuer sa route, mieux accoutré qu'il ne l'était à son arrivée. Carnot n'oublia jamais la généreuse sympathie avec laquelle il avait été reçu. Lorsqu'il fut devenu ministre, il engagea Bonstetten à venir à Paris, le présenta à Napoléon, premier consul, et chercha à lui témoigner sa reconnaissance par mille procédés délicats.

Tout admirable que soit la vue du château, Bonstetten ne se plaisait guère dans cette nouvelle résidence et se plaignait amèrement, dans ses lettres à son ami, le poète Matthison, de ce qu'à Nyon il y avait sept confiseurs et pas un libraire !

Le bailli faisait tort à la bonne ville : à défaut

de libraire, elle comptait déjà alors nombre de lettrés et d'esprits distingués, qui ont fait honneur à leur pays. Nyon était en outre connue comme un centre manufacturier. Dès lors, ses industries se sont beaucoup développées et n'ont pas peu contribué à la belle prospérité dont elle jouit aujourd'hui.

Nyon la romaine.

Quand Rome s'endormait à l'ombre de Pompée,
Dictant ses volontés au reste des humains,
Quand César amenant ses chevaliers romains
Traça du bout de son épée,
Sur le vieux sol helvète où dominait sa loi
L'enceinte d'une ville et que là sur la dune
On vit surgir Noviodune.
Nyon la romaine, ce fut toi.

Sais-tu, petite ville assise au bord de l'onde,
Toi qui ne songes plus à ton grand fondateur,
Sais-tu que des cités que tout un peuple inonde,
Trouveraient bien flatteur
D'avoir à leur aurore,
Comme un grand météore,
Le nom du grand César ?
Mais toi, toujours riante,
Mobile, insouciant,
Tu dis : C'est le hasard ».

« Qu'importe César et toute sa puissance ;
Qu'importe que son fer ait fait plier des fronts,
Qu'à mes murs effacés il ait donné naissance,
Et que les éperons
Des poudreuses cohortes
Aient sonné sous mes portes ! »
Et des fastes d'alors
Tu délaisses l'histoire :
« Elle est sombre, elle est noire. »
Tu dis et du t'endors.

Hé bien ! laissons César et ta noble origine.
Mais, dis-moi, que dirait le tardif pèlerin
Dont le pied se refuse à graver la colline,
Dont l'œil n'est plus serein,
Qui s'affaisse et sommeille
Pour avoir dès la veille,
Allant par monts et vaux,
Traversé bois et plaine
Marché tout d'une haleine
Sans trêve ni repos ?

Que dirait-il, au soir, lorsque le vent s'élève
Et bruit dans les vieux pins debout sur le rocher,
De ne point voir là-bas se mirer sur la grève
La flèche d'un clocher ?
Oui, c'était là ta place :
Oh ! que rien ne t'efface
De ton bel horizon !
On t'aime avec ivresse,
Un bleu lac te caresse,
Et César eut raison.

Quand Rome s'endormait à l'ombre de Pompée,
Dictant ses volontés au reste des humains,
Quand César amenant ses chevaliers romains
Traça du bout de son épée,
Sur le vieux sol helvète où dominait sa loi,
L'enceinte d'une ville, et que sur la dune
On vit surgir Noviodune :
Nyon la romaine, ce fut toi !

1849.

LOUIS FAVRAT.